Publié le 20/11/2025

ID: 027-212706295-20251118-MA\_DEL\_2025\_092-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

## COMMUNE de THIBERVILLE

#### Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs: 2

Date de la convocation : 12/11/2025 Date d'affichage : 20/11/2025 L'an deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents: M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

#### AMPOULIE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

<u>Procurations</u>: Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire: M. Yann VILLEROY.

## OBJET : Participation de l'association des Festivités au feu d'artifice 2025

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'association des festivités se propose de participer financièrement au feu d'artifice du 17 Août 2025.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 17 Voix Pour)

 – d'accepter la participation financière de l'association des festivités au feu d'artifice du 17 Août 2025 pour un montant de 3000 €

Un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association ci-dessus mentionnée (compte 70878).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/11/2025 Pour extrait certifié conforme Le secrétaire de séance, M. Yann VILLEROY.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy <u>PARIS</u>